

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-093

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dixhuit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents: Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents:

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de procurations : 3
Nombre d'absents : 2

Objet: OPERATION FACADE - DB IMMO

Vu la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n° 2025-08 et la déclaration préalable DP 043162500034 accordée le 26 juin 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par DB IMMO, représentée par son gérant Eric DUBARD propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 270 sis 11 rue des Plantades, pour le changement et la modification des ouvertures avec un ravalement des façades. Ce bâtiment est visible depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

MONISTROL FACADES d'un montant de

14 950.00 € HT dont retenu 12 710.00€

JP FACADES d'un montant de

16 129.80 € HT.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant dont 12 710.00 € de dépenses éligibles retenues concernant la partie rénovation de façade, la subvention, en application du règlement de l'opération serait de 4 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et travaux » du 18/09/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 4 000 € à DB IMMO, représentée par son gérant Eric DUBARD, propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 270 sis 11 rue des Plantades, pour le changement et la modification des ouvertures avec un ravalement des façades ; bâtiment visible depuis le domaine public.
- > De rappeler que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.
- > De dire que les crédits afférents à l'opération façade sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,